



CONGE PARENTAL / CONGES PAYES / REPRISE

Par **Frani**, le **16/03/2012** à **07:58**

Bonjour,
actuellement en congé parental pour la naissance de mon 1er enfant, j'ai envoyé début janvier 2012 un courrier recommandé à mon employeur lui indiquant que je reconduisais mon congé parental jusqu'au 11/04 et qu'à son issue, je souhaitais solder les 5 semaines de congés payés acquis, et reprendrai donc le 21 mai 2012.

Je n'ai reçu aucune courrier de ce part à la suite de ce courrier.

N'ayant aucun retour de sa part, quels sont mes droits précisément concernant les congés payés ?

Mon congé parental se terminant le 11 avril, que dois je faire, me présenter sur mon lieu de travail ?

Etait-il dans l'obligation de me faire un courrier de confirmation ou de fait est ce accepté ?

Merci pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **16/03/2012** à **08:44**

Bonjour,

Tout dépend déjà si vous aviez sollicité une réponse dans votre lettre et en fixant une date limite...

Mais vous pourriez envoyer un second courrier recommandé pour le préciser et demander à l'employeur de vous confirmer son accord...